



Waremme, le 22 avril 2016

Opération de Développement Rural - Héron

Compte rendu de la séance d'information-consultation citoyenne de COUTHUIN, le 21 avril 2016

Présents :

Nombre d'habitants : 27 personnes

Pour le Collège communal : Christelle FURLAN, Luc VIATOUR (échevins)

Pour le Conseil Communal : Michel BOLLINGER, Patrick de CHANGY (conseillers)

Pour l'Administration communale : Isabelle EBROIN, ADL, agent relais de l'ODR ;

Pour la FRW : Mathilde PAUQUÉ, Vanessa SUBLET, Marc VAN DEN BROECK, agents de développement.

1. Accueil des participants

Madame Christelle FURLAN, échevine en charge de l'ODR, remercie les participants pour leur présence. Elle explique les objectifs de la séance, et la volonté des autorités communales de permettre aux citoyens de s'exprimer afin de construire avec eux l'avenir de la Commune.

2. Déroulement de la soirée

La présentation Powerpoint sera disponible sur le site internet de la Commune à l'issue des consultations.

Mathilde Pauqué et Vanessa Sublet de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) présentent le déroulement de la soirée.

Les objectifs sont :

- d'informer les citoyens sur ce qu'est une Opération de Développement Rural (ODR). Ce qu'elle peut apporter de concret à la dynamique communale, et quels sont les critères de réussite d'une ODR.
- de présenter la « carte d'identité » de la commune divisée en trois thématiques : territoire, économie et population.
- de consulter les personnes présentes :
 - pour chacune des thématiques, il leur est demandé de lister les atouts, les faiblesses et leurs propositions (de solutions) sur une feuille A4.
 - sur des post-it de couleurs différentes, il leur est demandé d'inscrire, l'atout, la faiblesse et la proposition qui leur paraissent les plus pertinents.

3. Mise en commun et élaboration d'un diagnostic partagé



Les agents de développement regroupent les post-it par thèmes sur des posters prévus à cet effet. Les taches de couleur permettent de visualiser aisément les préoccupations les plus importantes des habitants du village. Les agents de développement en font la synthèse en public et s'assurent que leur lecture correspond bien au ressenti des participants.

Cette synthèse peut être découverte ci-dessous, tandis que la retranscription des feuilles individuelles fait l'objet d'un document à part.

Le nombre de fois qu'une idée a été émise par les participants est inscrit entre parenthèses.

En matière de territoire :

Les Coutinois apprécient leur commune pour ses paysages agréables et encore verts, la tranquillité de son **caractère rural**, où l'on retrouve encore des pâturages en zone habitée. (7)

La **situation** privilégiée (7) de la commune, à proximité de centres urbains, leur offre un accès aisé aux commerces, services et loisirs, d'autant que le territoire est bien desservi par des voies d'accès rapide et dispose de deux sorties d'autoroute.

Cette dernière coupe toutefois le territoire en deux et crée une véritable frontière.

La facilité d'accès et la proximité des pôles rend la commune attrayante pour de nombreux nouveaux habitants dont la vie est souvent tournée vers l'extérieur de la commune, ce qui entraîne la crainte de la voir évoluer vers une cité-dortoir

S'ils le pouvaient les participants souhaiteraient que leur environnement reste comme il est. Certains souhaitent cependant que soit anticipée la croissance prévue de la population (2) par un plan d'**Aménagement du territoire** cohérent, favorisant la construction de maisons à 2 ou 3 façades qui respectent le style et les matériaux du bâti local. Ce plan pourrait être transcrit dans un Règlement Communal d'Urbanisme.

Pour les participants (3), les nombreuses maisons 4 façades risquent à terme d'avoir un impact négatif sur la qualité de vie.

La **Nature** est envisagée selon des critères de propreté plutôt que de biodiversité. Si les voiries mériteraient un nettoyage et un entretien plus régulier, les habitants, y compris les enfants pourraient être mieux conscientisés à cette problématique (2), par exemple par l'organisation d'un concours « rue propre ». L'agent constatateur sensé verbaliser les infractions n'est pas toujours aisément accessible et ne semble pas disposer des moyens d'assurer le suivi des plaintes des habitants.

D'autres nuisances sonores viennent troubler la tranquillité des participants qui proposent d'interdire les tontes de pelouse le dimanche ou de mieux réglementer la circulation des motos et quads dans les bois.

Le rejet des eaux usées préoccupent les participants qui souhaitent que soit mise en place une station de traitement biologique, tandis que quelques endroits ponctuels semblent faire l'objet d'inondations fréquentes et dérangeantes.

La **Mobilité** est le sujet qui a de loin le plus fait réagir les participants. La facilité d'accès est indéniablement un avantage, mais son corollaire est malheureusement une vitesse excessive sur certaines voiries, entraînant un sentiment d'insécurité (3). Pour les participants, des aménagements spécifiques, une signalisation appropriée ou des mises en sens unique de certaines voiries permettront de ralentir la circulation, tandis que des trottoirs amélioreront le sentiment de sécurité.

Paradoxalement, d'autres participants mettent en avant l'étroitesse de certaines voiries qui obligent les véhicules à ralentir pour se croiser (2).

Bien que la commune dispose de deux lignes de bus, les **transports en commun** sont largement insuffisants (7), tant en termes de fréquence que de desserte, et de liaison entre villages. Un pôle régional tel que Hannut est par exemple inaccessible en bus. Les participants souhaitent que cette situation puisse évoluer et que soit imaginée une solution permettant de couvrir tous les villages, permettant d'accueillir vélos, poussettes ou fauteuils roulants. Le Portabus est déjà une bonne initiative.

En terme de **mobilité douce**, les nombreux sentiers sont appréciés, particulièrement les sentiers de liaison à l'intérieur des villages, quoique ceux passant par les bois semblent s'être fort détériorés dernièrement. C'est en tous cas une politique que la Commune doit continuer à mener et développer en ouvrant de nouveaux sentiers, en les balisant et en en garantissant l'entretien.

En raison des barrières physiques (autoroute, nationales), les déplacements entre le Nord et le Sud de la commune sont plus problématiques. Certains sentiers sont impraticables et peu entretenus, tandis que d'autres disparaissent, intégrés dans les propriétés agricoles.

Enfin, en matière d'**Energie**, les initiatives menées par la Commune sont considérées comme un bon début. La présence d'un conseiller en énergie permettrait de développer d'autres projets favorisant la diminution de la consommation énergétique dans les bâtiments publics et privés, de créer des groupements d'achat de combustible, voire de développer l'éolien ou une centrale de bio méthanisation en collaboration avec les agriculteurs locaux.

En matière d'économie :

En termes d'**emploi et d'entreprises**, les participants mettent en avant la richesse du tissu économique par la présence des nombreuses petites entreprises de la commune, et le bon support dont elles bénéficient, tant de la part des élus que de l'ADL. Un participant regrette les difficultés de voisinage liées au bruit ou au charroi, tandis qu'un autre estime que le territoire est trop petit pour que puisse se développer le secteur tertiaire.

Le futur Zoning de Waret, soutenu par la SPI, est vu comme une opportunité permettant de créer des emplois locaux(3). On pourrait également y envisager la création d'un centre de co-working. Les participants imaginent pour le zoning des activités liées au transport, à l'informatique et aux technologies de précisions, voire y permettre l'implantation de commerces d'alimentation.

Un **commerce** d'alimentation générale, voire une moyenne surface est souhaité par plusieurs participants (3). Cependant, ils se rendent compte que la proximité et la facilité d'accès aux centres commerciaux d'Andenne ou de Wanze rendent difficile la rentabilité de tels établissements. Seuls des commerces se différenciant par la qualité de leurs produits et services peuvent survivre, telles la boulangerie de Couthuin ou la boucherie de Héron. L'installation récente d'un distributeur de billets facilite par ailleurs grandement les achats locaux.

Le développement futur du moulin de Ferrières est pour les participants une occasion d'y développer une boulangerie bio, une brasserie, ou même un restaurant. On pourrait y imaginer aussi le développement d'une infrastructure permettant de rassembler les nombreux producteurs locaux et d'assurer la promotion de leurs produits.

La prépondérance de **l'agriculture** participe à l'attractivité et au dynamisme de cette commune rurale(3), bien que certains se posent des questions sur l'avenir du monde rural. Les cultures conventionnelles, sur de grandes parcelles effrayent certains participants qui se posent des questions sur l'emploi des pesticides (3). Ils apprécient que certains agriculteurs se soient convertis au bio, tout comme ils apprécient la présence d'une maraîchère, mais souhaiteraient une transition plus rapide vers le bio et le développement de circuits courts. Une meilleure association entre la population et le monde rural favorisera l'échange des points de vue.

La mise en valeur du riche **patrimoine** de la commune (3) permettra de développer un tourisme rural ne nuisant pas au caractère des villages. Un office du tourisme pourrait organiser des visites permettant la découverte des richesses de la commune, ou réaliser une carte reprenant les balades et lieux d'intérêt.

En matière de population :

Héron est vue comme une commune jeune et dynamique, tant par la qualité de sa vie associative que par la diversité des services offerts à sa population, de la naissance à la pension. Les effets de l'augmentation de la population se font déjà sentir, parfois en bien, parfois en mal.

Les nombreux **enfants et jeunes** sont vus comme une richesse de la commune. Les services d'accueils préscolaires ou extra-scolaires ont variés et de qualité. La future crèche communale permettra de les compléter. De nombreuses activités sont organisées mais pourraient être encore mieux mises en valeur.

Un point d'amélioration serait d'organiser des activités sportives au Héromnisport durant l'accueil extra-scolaire et en assurer le transport.

Quatre implantations scolaires les accueillent sur le territoire, ce qui est apprécié. Un participant estime toutefois que l'**enseignement** n'y est pas assez dynamique.

Certains participants constatent la diminution de la mixité intergénérationnelle et proposent de développer des activités telles qu'un SEL (système d'échange local) ou un potager partagé, favorisant les contacts entre jeunes et seniors.

L'implication des **seniors** est importante pour les participants qui estiment que pas grand-chose n'est fait pour les aider à rester sur le territoire. Ils souhaiteraient que soient développés, par exemple, un habitat spécifique pour seniors à revenus modeste, ou une maison de retraite (3), génératrice d'emplois.

En termes de services de **santé**, les participants apprécieraient la présence d'un ou deux médecins généralistes supplémentaires à Couthuin.

Logement : outre la crainte du développement des maisons 4 façades abordé dans l'analyse du territoire, les participants s'étonnent du nombre de maisons laissées à l'abandon, et estiment qu'il manque de logement locatif, par exemple des appartements pour les jeunes ménages.

Sport : les participants mettent en avant la qualité des infrastructures et de l'offre sportives (3). Certains estiment toutefois que le hall Héromnisport reste sous-utilisé, peut-être en raison des prix de location élevés qui empêche les petits clubs de proposer de nouvelles activités. Un participant émet le souhait d'avoir une piscine communale.

Les participants mettent en avant l'importance et le dynamisme de l'**offre associative**(3), de nouvelles associations se créent sur le territoire. Héron est une commune accueillante.

Ils déplorent toutefois le manque de participation des nouveaux arrivants et la diminution des contacts liés à l'augmentation de la population (3) qui risque de transformer Héron en commune-dortoir (2).

Les lieux culturels et sociaux sont dispersés sur le territoire, ce qui ne favorise pas le lien, mais la salle le **Plein Vent** reste le lieu de rassemblement majeur des Coutinois.

Les ateliers de cuisine qui y sont organisés une fois par mois sont appréciés, et les participants proposent d'y développer d'autres activités comme des cours de langue ou de musique, ou d'y installer un écran géant et un projecteur pour organiser des séances de cinéma.

Les activités organisées posent cependant des problèmes aux riverains immédiats qui se plaignent du bruit, des déchets ou encore du parking sauvage à proximité (2). Ils proposent comme solutions d'aménager en parking l'arrière du bâtiment, de clôturer les événements à 03 heures du matin et de limiter la consommation d'alcool. Une solution plus radicale serait d'organiser les soirées au hall omnisport qui est beaucoup plus isolé.

Tour de questions :

Quel est le lien entre votre action et le Schéma de Structure pour lequel la consultation vient de se terminer ? Le Schéma de Structure est un outil dont les autorités communales ont décidé de se doter pour pouvoir planifier l'aménagement du territoire en anticipant l'augmentation prévue de la population. L'aménagement du territoire est également une thématique abordée dans l'Opération de Développement Rural et les projets qui seront développés dans son cadre devront être cohérents avec les plans et programmes communaux et supracommunaux. Le champ d'action de l'ODR est cependant beaucoup plus large puisqu'il aborde des thèmes aussi variés que la nature, la vie associative, l'économie, les services à la population... et tout sujet sur lequel la population estime utile de se pencher.

Les types de projets que vous nous avez présentés ne sont-ils pas plutôt du ressort d'une Commune ? La Commune est effectivement à l'initiative de l'Opération et en reste le maître d'œuvre. Les projets qui seront proposés seront validés par le Conseil communal. Une ODR est une opportunité pour une Commune de faire participer ses citoyens à la réflexion quant aux projets à mettre en œuvre, mais également un moyen de financer des réalisations qu'elle ne pourrait supporter seule financièrement.

Quels projets ne peuvent pas être réalisés dans le cadre d'une ODR ?

Dans l'état actuel des choses, il est préférable de ne pas se brider, car un bon projet pourra toujours être réalisé. Les subsides du Développement Rural financent en général la réalisation d'infrastructures, mais si nécessaire, d'autres sources de financement seront recherchées pour aider à la concrétisation de projets. C'est un plus pour une Commune d'avoir un PCDR en cours de réalisation, car cela donne parfois accès à des subsides régionaux et européens. Certains projets pourront être financés sur fonds communaux tandis que d'autres ne nécessiteront pas de budget spécifique. Le seul critère important est que ces projets soient justifiés dans le cadre de la stratégie qui sera détaillée dans le PCDR.

4. Mot de la fin

Pour terminer la soirée, Marc Van den Broeck, agent de développement de la FRW, explique les suites de l'ODR par la mise en place de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et invite les personnes intéressées à s'inscrire à cette commission citoyenne (flyers à compléter disponibles lors de la séance ou via le site communal à l'adresse <http://heron.be/page409623315.aspx>).

La retranscription complète de la consultation par écrit sur les feuilles individuelles est disponible sur le site internet de la commune, <http://heron.be/comptereendu-consultations-par-village.aspx>.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie
Mathilde Pauqué, Vanessa Sublet, et Marc Van den Broeck

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu de réunion, vous pouvez contacter
Mathilde Pauqué, Vanessa Sublet ou Marc Van den Broeck
de la Fondation Rurale de Wallonie au n° 019/58 93 27
m.pauque@frw.be, v.sublet@frw.be, m.vandenbroeck@frw.be*

Les comptes rendus des info-consultations de tous les villages sont disponibles sur le site internet de la commune : <http://www.heron.be/consultations>